

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

Etaient absents excusés : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/119

Objet : Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, établi pour l'année 2019 par Toulouse Métropole, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2019 de Toulouse Métropole, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif, joint à la présente note.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D_2020_119-DE

Berger
Levraut

Décide :

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport annuel 2019 de Toulouse Métropole, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
BRIGITTE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020
- Affiché le 15 DEC. 2020